

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

Ministère de la justice

Arrêté du **27 AVR. 2026**

**fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2026**

**Le garde des Sceaux, ministre de la Justice,**

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2013-908 du 10 octobre 2013 modifié relatif aux modalités de désignation des membres des jurys et des instances de sélection pour le recrutement, l'avancement ou la promotion interne des fonctionnaires relevant de la fonction publique de l'Etat, de la fonction publique territoriale et de la fonction publique hospitalière ;

Vu le décret n° 2017-1050 du 10 mai 2017 modifié portant dispositions statutaires communes aux corps de catégorie A de la fonction publique de l'Etat à caractère socio-éducatif ;

Vu le décret n° 2019-49 du 30 janvier 2019 modifié portant statut particulier du corps des éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 16 juillet 2019 fixant les règles relatives à l'organisation générale et à la nature des épreuves de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ;

Vu l'arrêté du 5 janvier 2026 autorisant l'ouverture au titre de l'année 2026, de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Le jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse ouvert au titre de l'année 2026 est composé comme suit :

Président :

Monsieur Jérôme LUCIEN, directeur interrégional adjoint, Direction Interrégionale Grand-Est ;

Vice-président :

Monsieur Jean-Luc BONNEFEMNE, directeur territorial PJJ Aquitaine Nord ;

### Membres du jury plénier :

Monsieur Saïd ABARRI, directeur territorial adjoint Grand-Est ;

Madame Perrine CHAILLOUX, directrice des services, rédactrice au bureau des méthodes et de l'action éducative, DPJJ Paris, sous-direction des missions de la protection judiciaire et d'éducation ;

Monsieur Samir Philippe CORNET, éducateur principal, UEAT Tribunal judiciaire de Paris ;

Madame Anne COUËDOR, attachée d'administration, responsable des politiques institutionnelles, DT Paris ;

Madame Marion DUPRE, cheffe de service éducatif, UEMO Nîmes Cévennes Camargue ;

Monsieur Jawad ELMIR, éducateur principal, EPM de Quiévrechain ;

Monsieur Choukri JARI, éducateur principal, UEMO Grenoble ;

Madame Aurélie MARIE, éducatrice principale, UEMO Rouen Nord ;

Madame Myriam PETREL, cadre éducatif, conseillère technique chargée des contrôles, DIRPJJ Grand-Est ;

### **Article 2**

Sont adjoints au jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade d'éducateur principal de la protection judiciaire de la jeunesse, ouvert au titre de 2026, en qualité d'examineurs qualifiés :

Madame Anastasia BARRAGUES, éducatrice principale, UEMO de Perpignan Nord ;

Madame Anne-Lise CLAVEL, cheffe de service éducatif, STEMU/UEMO d'Albi ;

Monsieur Romain DELSAUX, éducateur principal, SEEPM de Quiévrechain ;

Madame Mélodie DEWISPELAERE, éducatrice principale, STEMU Ouest Val d'Oise, UEAT Pontoise ;

Madame Manon DUPREZ, éducatrice principale, UEMO Bordeaux 2 ;

Monsieur François-Alexandre GENOLHAC, éducateur principal, STEMU Strasbourg ;

Madame Sarah GUIR, éducatrice principale, UEMO Echirolles ;

Madame Marylène KOCHER, attachée d'administration, responsable de la gestion des parcours et des compétences, DIRPJJ Grand-Est ;

Monsieur Laurent MEYER, cadre éducatif, responsable d'unité éducative, UEMO Saint Martin ;

Monsieur Luc MOERMAN, chef de service éducatif, UEMO PJJ Pau ;

Monsieur Guilhem PASDELOUP, éducateur principal, UEHC de Pontoise ;

Madame Edwige POINSOT, cadre éducatif, responsable d'unité éducative, STEMO Epinal ;

Monsieur Adil RIK, cadre éducatif, responsable d'unité éducative, STEMO 67 UEMO ;

Madame Domenica ROBERT, éducatrice principale, correspondante insertion, STEMO de Lille ;

Madame Anne-Flore RUCKSTUHL, éducatrice principale, EPEI-UEHD Strasbourg ;

Monsieur Renaud SERAYSSOL, chef de service éducatif, correspondant insertion, UEMO Montauban ;

Madame Fabienne TESSIER, conseillère technique chargée des contrôles, Direction des missions éducatives, DIRPJJ Grand-Nord ;

Madame Cécilia VILLETTE, cadre éducatif, rédactrice, EPE de Paris ;

Madame Rachel WAGNER, cadre éducatif, responsable d'unité éducative, STEMOI UEMO Sud.

### Article 3

Le directeur de la protection judiciaire de la jeunesse est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le **27 AVR. 2026**

Pour le garde des Sceaux, ministre de la Justice  
par délégation,  
Pour le Directeur de la protection judiciaire  
de la jeunesse  
par délégation,

Cheffe du bureau  
du Recrutement et de la Formation

  
Cécile FOLEA